

PROCÈS-VERBAUX DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'Office se compose des personnes suivantes :

I. N. McKinnon	- président
R. D. Howland	- vice-président
Jules A. Archambault	- membre
H. Lee Briggs	- membre
Douglas M. Fraser	- membre

À partir du 14 août 1959

INDEX

Date

- | | | |
|------------|-----|---|
| 18-08-1959 | 1. | Mots d'ouverture du président |
| | 2. | Statut juridique — Promulgation de la loi |
| | 3. | Finances |
| | 4. | Personnel |
| | 5. | Locaux |
| | 6. | Matériel et fournitures |
| | 7. | Relations publiques |
| | 8. | Règles de procédure — Règlement |
| | 9. | Coordination avec la Commission des transports du Canada |
| | 10. | Divers |
| | 11. | Date de la prochaine réunion |
| 28-08-1959 | 1. | Suivi de la réunion précédente |
| | 2. | Personnel |
| | 3. | Locaux |
| | 4. | Matériel et fournitures |
| | 5. | Pouvoirs de l'Office |
| | 6. | Affaires nouvelles |
| | 7. | Délégation du pouvoir de signature du ministre |
| 22-09-1959 | 1. | Suivi de la réunion précédente |
| 06-10-1959 | 1. | Entrevues pour le poste de secrétaire |
| | 2. | Règles de procédure |
| | 3. | Règlement, partie VI |
| 23-09-1959 | 1. | Règles de procédure |
| | 2. | Règlement, partie VI |
| 04-11-1959 | 1. | Projet de l'Alberta |
| 13-11-1959 | 1. | Réunion avec MM. A. T. Hurter et R. O. Sweezey, tous deux de Montréal, et D. A. Clark, de Port Arthur (Ontario), au sujet du projet de la rivière Livingstone |

- | | | |
|------------|----|---------------------------------|
| 19-11-1959 | 1. | Audience conjointe |
| | 2. | Présentation de preuves |
| | 3. | Avis d'audience et notification |
| 20-11-1959 | 1. | Ordonnance de l'Office GH-1-59 |
| 24-11-1959 | 1. | Ordonnance de l'Office GH-2-59 |
| 01-12-1959 | 1. | Ordonnances de croisement |

Procès-verbal de la première réunion de l'Office national de l'énergie, tenue dans la salle de conférence du ministère du Commerce, le vendredi 14 août 1959 à 10 h 30, heure avancée de l'Est.

Sont présents : MM. McKinnon, Howland, Archambault, Briggs et Fraser, tous membres de l'Office, ainsi que Wiley J. Millyard.

18-08-1959

1. Mots d'ouverture du président

2. Statut juridique - Promulgation de la loi

Il a été décidé que la loi ne pourrait pas, à toutes fins utiles, être promulguée au moins d'ici le 1^{er} octobre 1959.

3. Finances

Le sous-ministre du Commerce a écrit au secrétaire du Conseil du Trésor pour demander une affectation de fonds afin de couvrir les coûts de l'Office national de l'énergie, soit 200 000 \$ à partir des crédits de la masse salariale du ministère des Finances, et 75 000 \$ à partir des crédits des dépenses accessoires et imprévues diverses. Cette somme servira à établir la ligne de crédit de l'Office jusqu'à la fin de l'exercice financier courant, c'est-à-dire le 31 mars 1960.

En application de la *Loi sur l'administration financière*, l'Office sera désigné à titre de ministère et aura son propre personnel comptable et agent du trésor interne, ce qui donnera une plus grande autonomie d'action au sein de la nouvelle structure établie.

4. Personnel

a) Direction juridique - Les membres de l'Office étudient une ébauche d'organigramme du personnel et discutent des trois possibilités suivantes :

- (i) fonctionner sans conseiller juridique comme l'a fait la Commission du tarif pendant bon nombre d'années;
- (ii) faire appel au personnel juridique du ministère de la Justice;
- (iii) avoir un conseiller juridique permanent au sein de l'Office.

Il est convenu que la troisième option est préférable et fondée sur un précédent solide — la Commission des transports du Canada a bénéficié d'un conseiller juridique permanent et d'un adjoint. De plus, cela n'empêcherait pas l'Office de consulter des avocats du ministère de la Justice ou de l'extérieur. Le salaire proposé de 17 000 \$ est peut-être élevé et il sera probablement réduit par la Commission de la fonction publique.

Toute la question salariale entourant l'engagement d'un avocat très versé dans l'aspect technique de l'industrie pétrolière et gazière, et en même temps un interrogateur compétent, est considérée comme un problème difficile à résoudre vu le salaire élevé qu'un homme de ce calibre peut obtenir dans un cabinet privé ou dans l'industrie pétrolière et gazière.

- b) Bibliothèque - Il est convenu qu'un bon bibliothécaire est essentiel au travail de l'Office. L'Office espère pouvoir récupérer la bibliothèque de la commission Borden (de même que ses documents).
- c) Direction du génie - Pour recruter un bon ingénieur au poste de directeur, le salaire proposé de 12 000 \$ devrait probablement être augmenté à 15 000 \$. L'Office estime qu'il serait souhaitable d'avoir un ingénieur en chef responsable de trois sections distinctes — pétrole, gaz et électricité — avec un homme qualifié à la tête de chacune.

Le président mentionne qu'il aimerait que MM. Archambault et Briggs organisent la Direction du génie. M. Archambault s'occuperait des pipelines et M. Briggs, des questions d'électricité d'abord, puis du pétrole et du gaz.

M. Archambault est prié de dresser la liste des qualités essentielles d'un ingénieur compétent dans la conception de pipelines et de stations de compression pour la prochaine réunion de l'Office, si possible. MM. Fraser et Howland sont responsables des questions d'économie et de tarif relatives aux activités de l'Office; ils se répartiront la tâche entre eux.

Le président affirme qu'il faut absolument recruter dès que possible un ingénieur très compétent (mais pas nécessairement un ingénieur principal) connaissant les aspects techniques de l'industrie gazière. Il en connaît d'ailleurs un qui travaille pour l'Alberta Oil and Gas Conservation Board et gagne 600 \$ par mois. Si la Commission de la fonction publique pouvait autoriser un salaire mensuel de 650 \$ sans

organiser de concours, il croit qu'il serait possible de convaincre cet homme d'entrer au service de l'Office presque tout de suite. Il serait le troisième dirigeant au sein de la Direction du génie de l'Office.

Une des sociétés pétrolières a offert les services d'un ou de plusieurs ingénieurs principaux. Bien qu'il s'agisse sans doute d'un geste bien intentionné, on craint que l'Office s'expose aux critiques en acceptant un prêt de service d'une société pouvant devenir partie prenante aux audiences de l'Office. Cette question est donc laissée en suspens et tous les efforts seront déployés pour engager du personnel indépendant.

Le président mentionne la possibilité d'emprunter l'homme à la tête du secteur du gaz à l'Alberta Oil and Gas Conservation Board. Il attire l'attention sur le danger d'utiliser les services d'ingénieurs-conseils établis, la plupart d'entre eux ayant des liens étroits avec des sociétés qui seraient parties prenantes auprès de l'Office.

En vertu de l'article 9 de la *Loi*, l'Office peut obtenir, par l'entremise du gouverneur en conseil, les services d'experts possédant des connaissances techniques ou spéciales, et il est très possible qu'il ait recours à cette disposition, en particulier si le recrutement de spécialistes par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique entraîne trop de difficultés ou de délais.

On reconnaît qu'il sera difficile de trouver un homme très compétent en matière de tarifs, car ces personnes sont rares au Canada. Néanmoins, l'Office estime qu'il en a besoin. La démarche suivante est possible : engager un jeune comptable agréé et le faire former par des experts retenus en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

- d) Direction de l'administration - Il est convenu que la fonction première de la Direction de l'administration serait d'offrir des services aux autres directions.

Il est convenu que le secrétaire est directement responsable devant le président et l'Office pour l'administration et l'organisation, mais que les chefs de direction relèveraient d'un membre de l'Office, en fonction des responsabilités assignées aux membres selon les besoins.

Les fonctions du secrétaire font ensuite l'objet d'une discussion. En plus de maintenir les documents officiels et d'organiser les audiences de l'Office, le secrétaire devrait se charger de l'administration générale, du personnel et des affaires financières. Il est suggéré de lui confier aussi la coordination des directions de l'économie, du génie et des tarifs, au nom du président et de l'Office, mais on convient que cela dépendrait du secrétaire permanent qui serait recruté. La question sera abordée de nouveau à une autre réunion.

Il est convenu que chaque membre de l'Office a le droit d'avoir un secrétaire de haut calibre admissible à une échelle salariale de l'ordre de 4230 \$. M. Howland fait remarquer qu'il y a d'excellentes secrétaires à la commission Borden, dont les activités pourraient bientôt prendre fin. Ces secrétaires connaissent la terminologie technique de l'industrie pétrolière et, dans une certaine mesure, les entreprises elles-mêmes, et ont l'habitude du travail sous pression; elles pourraient fort bien répondre aux besoins de l'Office national de l'énergie. Il espère qu'un concours public sera lancé dans la région d'Ottawa afin que leur candidature puisse être considérée. Il est entendu que les membres devraient avoir leur mot à dire dans la sélection de leur secrétaire, et M. Archambault insiste sur la nécessité de trouver un secrétaire parfaitement bilingue dans son cas. Le président ajoute que les secrétaires seront appelées à faire de longues heures et qu'une grande importance sera accordée à la rapidité; il est en faveur d'une bonne rémunération pourvu qu'elles soient disposées à produire et capables de le faire. Si possible, il aimerait pouvoir obtenir des machines à écrire identiques, de préférence électriques, afin que les dactylos puissent travailler simultanément aux documents ou aux rapports sans nuire de quelque façon que ce soit à l'apparence finale.

5. Locaux

Le président et M. Fraser ont une rencontre prévue avec le ministère des Travaux publics pour aller visiter des locaux dans un nouvel immeuble, avenue Bronson, où environ 6000 pieds seront disponibles d'ici le 1^{er} septembre. Le président insiste sur la nécessité d'avoir une salle assez grande pour tenir les audiences.

6. Matériel et fournitures

La responsabilité de prévoir le matériel et les fournitures nécessaires à l'Office est confiée à MM. Fraser et Millyard.

7. Relations publiques

Tous conviennent qu'il importe, particulièrement au tout début de l'existence de l'Office et avant la promulgation de la loi, que les déclarations publiques par les membres de l'Office soient évitées autant que possible.

8. Règles de procédure – Règlement

L'Office reconnaît l'obligation de publier des règles et règlements pour orienter l'industrie. M. Fraser a fait poursuivre le travail préparatoire à l'élaboration de ces règles et règlements, qui avait été entamé à la Division des études énergétiques du ministère du Commerce.

9. Coordination avec la Commission des transports du Canada

Il est convenu que les membres de l'Office devraient essayer de rencontrer dès que possible leurs homologues de la Commission des transports du Canada pour assurer une transition sans heurt des fonctions actuellement assumées par cette dernière en vertu de la *Loi sur les pipe-lines*. Bien qu'il ait été entendu qu'un petit nombre d'employés seulement sont affectés à plein temps au travail portant sur les pipelines, on espère pouvoir obtenir les services de certains d'entre eux, de même que les conseils des membres et d'autres employés de la Commission. On espère également que la salle d'audience de la Commission puisse être disponible, du moins temporairement, si l'Office ne parvient pas à en trouver une autre. M. Fraser se penche sur ces questions avec le président de la Commission des transports du Canada.

10. Divers

Les pouvoirs de l'Office font l'objet d'une discussion. Le président mentionne que les experts qu'il a consultés ont des opinions divergentes sur la façon dont l'Office devrait prendre ses décisions. L'Office doit-il tenir compte uniquement des preuves présentées officiellement sous serment à ses audiences publiques, ou peut-il aussi prendre en considération les études du personnel, les renseignements versés aux dossiers à titre de référence et ses propres connaissances? D'après une opinion donnée verbalement par le ministère de la Justice, l'Office pourrait procéder en utilisant l'information qu'il juge pertinente sans être remis en question, mais comme certains avocats d'exercice privé ont exprimé un point de vue différent, il faudrait obtenir un

avis écrit du ministère de la Justice pour protéger l'Office. M. Fraser a entamé les démarches pour obtenir un avis officiel du ministère de la Justice.

Le président et M. Fraser ont rendez-vous avec la Commission de la fonction publique immédiatement après la réunion; ils espèrent trouver un avocat général et plusieurs ingénieurs avec de l'expérience.

11. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 28 août 1959 à 9 h 30 dans la salle de conférence du ministère du Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,

Le président,

Adopté à la réunion tenue
le _____ 1959.

Le président,
